



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 27 janvier 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François
COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT

Madame Céline RENAUD
Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : EDUCATION

Groupe scolaire Colombière – Déconstruction, reconstruction et rénovation – Désignation du Maître d'œuvre

Par délibération du 25 mars 2024, le Conseil municipal a approuvé le programme de rénovation et de reconstruction du groupe scolaire Colombière, en a arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération dans son ensemble à 3 600 000 € TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) et a engagé la procédure de sélection de la maîtrise d'œuvre par voie de concours restreint.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence lancé dans le cadre de ce concours, 35 équipes de maîtrise d'œuvre ont déposé un dossier de candidature dans les délais impartis. Le jury désigné pour ce concours, réuni le 10 juillet 2024, a proposé la sélection de trois candidats pour remettre un projet de niveau esquisse :

- Groupement EJO COOPERATIVE ET PAYSAGE
- Groupement NOVAE ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT
- Groupement GALLET ARCHITECTE SARL

La date limite de remise des prestations par les concurrents a été fixée au 25 octobre 2024 à 12h et l'ensemble des candidats a remis son projet à la date butoir.

Le 26 novembre 2024, le jury s'est réuni et a procédé à l'examen des projets qui lui ont été présentés sous la forme anonyme conformément aux dispositions de l'article R2162-18 du code de la commande publique.

Après s'être assuré de la conformité des projets par rapport aux stipulations du règlement du concours, le jury a évalué chaque projet et proposé un classement fondé exclusivement sur les critères figurant dans le règlement de concours.

En application de ce dernier, chaque équipe a remis une offre conforme permettant l'attribution d'une prime maximale de 12 000 euros TTC.

Après signature du procès-verbal par les membres du jury, l'anonymat fut levé.

Le Maître d'ouvrage, en la personne de Madame la Maire, propose de suivre l'avis du jury et déclare lauréat de ce concours le groupement GALLET ARCHITECTE SARL.

Le montant des travaux (démolition de deux bâtiments, la rénovation des bâtiments existants et la construction), est estimé à 2 300 000 € HT (valeur 10/2024). Le forfait provisoire de rémunération de la mission de base de maîtrise d'œuvre est de 324 520 € HT soit 14.11 % du montant HT des travaux. En fonction des négociations et des missions réellement confiées, celui-ci pourra être revu.

Après accord, un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalable sera passé avec le lauréat du concours, conformément à l'article R.2122-6 du Code de la commande publique.

Le projet de rénovation et de reconstruction du groupe scolaire Colombière est intégré dans une autorisation de programme Ambition éducative 2030, pour un montant total de 75 000 000 € TTC, qui avait été présentée à l'ordre du jour du Conseil municipal du 13 décembre 2021, puis révisé lors du Conseil municipal du 30 janvier 2023.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **de désigner** lauréat du concours de maîtrise d'œuvre le groupement GALLET ARCHITECTE SARL;
- **d'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre de rénovation et de reconstruction à l'équipe déclarée lauréate du concours de maîtrise d'œuvre, soit le groupement GALLET ARCHITECTE SARL;

- **d'autoriser** Madame la Maire à signer le marché et tous actes à intervenir en cours d'exécution de celui-ci ;
- **de dire** que le montant des différentes missions sera réglé dans le cadre de l'autorisation de programme présentée au conseil municipal de ce jour ;
- **de verser** conformément au règlement de concours, une indemnité maximale de 12 000 euros TTC, aux concurrents non retenus qui ont remis une étude complète répondant au programme.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	